

## La migration des Burkinabés en Côte d'Ivoire et la question foncière :

### Origine et enjeu d'un conflit de survie (1920-2002)

Tanoh Raphaël BEKOIN, historien

Université Alassane Ouattara de Bouaké.

bekyoro@yahoo.fr

### Introduction

L'histoire de la Côte d'Ivoire est celle d'une terre d'accueil et de convergence<sup>1</sup> de plusieurs peuples venus d'horizon d'histoire. Cette prédisposition historique datant depuis des siècles s'incrusta dans les premiers vers de son hymne national où il est fait mention de « *salut !oh !terre d'espérance, pays de l'hospitalité* ». Quand, on fait la part de la proportion d'étrangers sur son sol depuis l'indépendance en 1960, les chiffres sont en constante augmentation. La Côte d'Ivoire est le seul pays africain à détenir un pourcentage qui soit au delà de 18% de la population. Toutes les nationalités de la région ouest-africaine sont présentes en grand nombre parmi lesquelles les Sénégalais, les Maliens, les Ghanéens et les Burkinabés. Dans ce groupe, les Burkinabés auparavant appelés voltaïques sont plus nombreux. Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) effectué en Côte d'Ivoire en 1998 sur une population totale de 15.366.672 habitants, on dénombrait 3.954.550 d'étrangers soit 25,75 % de la population. Les ressortissants du Burkina Faso, au nombre de 2.238.548 constituaient la communauté étrangère la plus importante dans la mesure où elle représentait 56,6% des étrangers et 14,56% de la population ivoirienne.<sup>2</sup>

Dans l'histoire coloniale de la Côte d'Ivoire comme celle plus récente depuis 1960 à nos jours, les Burkinabés se sont illustrés comme un peuple à part. Utilisés par le pouvoir colonial comme main-d'œuvre à bon marché, leur nombre s'est accru au fur et à mesure de l'exploitation de la colonie de la Côte d'Ivoire. L'indépendance de la Côte d'Ivoire et celle de la Haute Volta en 1960 qui auraient pu atténuer cette vague de migration plus ou moins forcée de main d'œuvre n'a pas pour autant réduit cet exode en direction de la Côte d'Ivoire. Bien au contraire, le phénomène s'est amplifié. Cette migration burkinabé, plus tournée vers le travail agricole, a eu pour corollaire de susciter une pression foncière autour de l'espace agricole. Si dans les deux premières décennies de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, cette migration était acceptée dans les zones agricoles, cependant l'évolution de la société ivoirienne marquée depuis 1980 par des problèmes nouveaux va faire de la question des terres agricoles une question majeure. Le foncier rural du fait du contexte politique nouveau marqué par la crise économique et des discours politiques moins ouverts à l'étranger, firent de la question des terres agricoles un objet de tensions entre Ivoiriens et Burkinabés.

---

<sup>1</sup> Titre de l'ouvrage de Simon Pierre EKANZA, *Côte d'Ivoire, terre de convergence et d'accueil (XVe-XXe siècle)*, Abidjan, Cerap, 2006, 119 p.

<sup>2</sup> Mahamadou ZONGO, « La diaspora Burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine » in *Revue africaine de sociologie*, 7, (2), 2005 p.58.



La complexité du problème de la terre, où d'un côté les migrants burkinabés installés depuis des décennies sans en être les maîtres et de l'autre côté les nationaux propriétaires des terres sans activités qui veulent se réapproprier leurs espaces pour les mêmes objectifs que les Burkinabés a favorisé des problèmes nouveaux et complexes ainsi que des drames humains qui ont jalonné l'histoire récente de la Côte d'Ivoire. Ainsi la migration burkinabè jusque là acceptée et parfois encouragée du fait de sa main d'œuvre devient un problème pour le pays d'accueil qui fait face à des réalités politiques, sociales et économiques nouvelles parfois destructives.

L'objectif de cette étude est donc de comprendre comment cette migration burkinabè s'est transformée en une situation aussi conflictuelle autour de la question du foncier rural. Pour comprendre la nature de cette évolution, notre étude part de 1920, début de la mise en valeur de la Côte d'Ivoire, et s'achève en 2002 début de la crise militaro politique qui va aussi cristalliser les tensions autour de la terre. Cette étude se décline en trois axes. Elle analyse d'abord l'origine des migrations burkinabè en Côte d'Ivoire en se focalisant sur le contexte colonial. Ensuite, elle étudie la migration burkinabè dans la nouvelle Côte d'Ivoire indépendante. Enfin elle analyse l'impact de la crise des années 1980 et la résurgence des problèmes fonciers.

## **1-Les origines des migrations voltaïques en cote d'ivoire 1920-1960**

La migration voltaïque en Côte d'Ivoire connut plusieurs phases dans l'évolution de la colonie de Côte d'Ivoire. Ce fut une migration forcée pour les besoins de la mise en valeur. Mais par la suite, elle prit un tournant volontaire.

### **1.1-D'une migration suscitée à une migration volontaire**

Colonie française depuis 1893, la conquête du territoire achevée vers 1920 s'est faite dans la douleur et fit face à une résistance acharnée des populations locales. Après cette phase de turbulence, le grand défi auquel le pouvoir colonial devait faire face était celui de l'exploitation d'un territoire immense et inconnu. La densité de la forêt et son caractère impénétrable faisait de cette colonie ce que les anglais ont appelé « *the white man grave* » c'est-à-dire le « *tombeau de l'homme blanc* ». Pour relever un tel défi à savoir construire des routes, le chemin de fer, les canaux de navigation ainsi que les bâtiments administratifs et par la suite les entretenir, cela exigeait une main-d'œuvre assez importante. Or la densité de la population de la colonie de Côte d'Ivoire était assez faible. Pour cela d'ailleurs, l'autorité coloniale, avait recours à la main-d'œuvre prestataire, volontaire, réquisitionnée et pénale. Le régime de la prestation s'appliquait à l'exécution d'intérêt général à savoir la construction et l'entretien des routes, des ponts, des postes télégraphiques ainsi que des bâtiments administratifs.<sup>3</sup>

Pour réaliser de telles infrastructures, les commandants de cercles faisaient travailler les prestataires dans des conditions pénibles souvent à plus de 30 km de leur village. Cela fut

---

<sup>3</sup>Semi Bi Zan, *La politique coloniale des travaux publics 1900-1940*, Annales de l'Université d'Abidjan n° spécial, 1972-1973, p.136.

source de mécontentement, d'insoumission et de fuite. Le nombre de travailleurs prestataires et volontaires sur les routes n'ayant pas toujours suffi, l'administration coloniale autorisa les commandants de cercle à recourir à des réquisitions de main-d'œuvre. Pour donner une vertu légale à ce travail par contrainte que toutes les colonies françaises avaient en partage, par le décret du 21 août 1930, le gouvernement français réglementa le travail forcé dans ces colonies. En Afrique Occidentale Française (AOF), l'arrêté général du 18 février 1933 autorisa le recours au travail forcé pudiquement baptisé « *travail public obligatoire* ». Chaque année un arrêté du gouverneur général fixait pour les différentes colonies de l'AOF, la contribution de travailleurs obligatoires.<sup>4</sup> Dans l'ensemble, les travaux publics accrurent la mobilité des individus à l'intérieur de l'espace colonial mais aussi au sein de la fédération de l'AOF. L'on retrouvait dans ce cadre des Dahoméens, des Soudanais et Voltaïques venus en Basse Côte d'Ivoire pour y travailler.

En dehors de l'administration coloniale, les exploitants agricoles et forestiers s'intéressaient également à la question de la main-d'œuvre. En effet, à la fin de Première Guerre mondiale, les exploitations agricoles connaissent une réelle expansion. Ce sont surtout les exploitations agricoles françaises qui se multiplient dans les années 1920 et 1930. Un grand nombre sont des sociétés agricoles disposant de capitaux importants.<sup>5</sup> Les exploitations européennes étaient de grandes tailles. En 1924 déjà, les seules concessions rurales européennes représentaient 13 300 ha. Dix ans plus tard, ce sont 54 000 ha qui furent concédés à des entreprises et particuliers européens. En 1938, la colonie comptait 194 entreprises agricoles européennes et 375 en 1945. Elles produisaient du café, du cacao et de la banane sur une superficie totale de 36.700 ha mise en valeur. Elles ont en moyenne 150 ha ; mais les plus vastes dépassent les 1000 hectares. C'est le cas notamment des plantations de la société Nouvelles compagnie de Kong (NEK) avec 1100 ha, celle de la SPROA avec 4343 ha. Au niveau des planteurs africains, en 1938, on en dénombre 176 qui disposent au moins 150 ha.<sup>6</sup>

Non mécanisée, la gestion de ces exploitations posait le problème de la main-d'œuvre qui demeurerait un sujet crucial. En effet, les exploitations agricoles forestières et les chantiers administratifs se disputaient pour obtenir plus de bras possibles. Dès 1919, ce sont 12 838 personnes qui sont recrutées pour les entreprises européennes (exploitations agricoles et forestières). Jusqu'en 1938, c'est une moyenne de 22 000 hommes que fournissent chaque année les campagnes ivoiriennes. Les recrutés de la colonie viennent de l'actuel limite de la Côte d'Ivoire à savoir des cercles de l'ouest forestier, des savanes, du centre et du nord. Ils représentaient 87% de 237 000 travailleurs agricoles recrutés de force partout.<sup>7</sup> Malgré le nombre important de travailleurs au plan local mis à contribution pour mettre en valeur la

---

<sup>4</sup> Semi Bi Z., 1972-1973 pp.135, 138.

<sup>5</sup> Ce sont entre autres la Sociétés des Plantations Réunies de l'Ouest Africain (SPROA), la Compagnie des Cultures de la Côte d'Ivoire (CCCI), la Société des Plantations de l'Afrique de l'Ouest (SPA) et l'Union Tropical des plantations (UTP).

<sup>6</sup> Kipre P., *Côte d'Ivoire, la formation d'un peuple*, Paris, Sides. Ime, 2005, p. 165.

<sup>7</sup> *Idem.*, p.166.

colonie de Côte d'Ivoire, cette main-d'œuvre demeurait insuffisante. La parade de l'administration fut de se tourner vers la colonie de Haute Volta.

Pour l'administration coloniale, la principale « richesse » exploitable en pays voltaïque était représentée par sa main d'œuvre. Ce territoire fut très tôt pacifié avec une forte densité de population. La volonté du colonisateur était de détourner le courant migratoire « mossi » en direction de la Gold Coast anglaise vers la Côte d'Ivoire. Les populations de la Haute Volta étaient, comparativement aux autres colonies du groupe AOF, très importantes. Selon les statistiques coloniales, elle avait une population de 3 246 315 habitants en 1912 et 3 349 077 en 1914 sur une superficie d'environ 300 000 km<sup>2</sup> soit plus de 11 habitants au km<sup>2</sup> contre 5,60 habitants au km<sup>2</sup> en Côte d'Ivoire. En 1931 sur les onze cercles que comptait la Haute Volta, seuls deux avaient moins de 100 000 habitants. Les autres cercles avaient des populations atteignant parfois 300 000 habitants. Le cercle d'Ouagadougou était le plus peuplé avec 556 393 habitants.<sup>8</sup>

Mais face à l'absence de main-d'œuvre pour la mise en valeur de l'AOF et même des territoires britanniques comme la Gold Coast, la Haute Volta devint un enjeu majeur pour des puissances rivales comme la France et la Grande-Bretagne. Pour la France, ce territoire si peuplé pouvait compenser le manque de main d'œuvre de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et même du Soudan. Elle devint par conséquent la chasse gardée des hautes autorités de l'AOF. Dans la Haute Volta, constituée en 1919, les nombreux habitants étaient réputés être des travailleurs. Constituant un vivier important de main-d'œuvre, un des gouverneurs de l'AOF affirma : « *le Mossi est très peuplé par comparaison à la densité des régions environnantes. Les ressources naturelles sont faibles. Et comme des habitants sont naturellement portés pour gagner quelque argent, à aller offrir leurs services en Gold Coast, il importe de faire le possible pour que cette main-d'œuvre profite à des colonies françaises plutôt qu'à une colonie étrangère* ». <sup>9</sup>

Dans un tel environnement, tout était mis en œuvre pour canaliser la migration des voltaïques vers les colonies françaises.

## 1.2-Itinéraire et condition d'installation des migrants voltaïques en Côte d'ivoire

Les travailleurs voltaïques étaient au départ recrutés dans presque tous les cercles de Haute-Volta. En 1919, les cercles de la Haute Volta étaient au nombre de 7. En 1927, les cercles sollicités étaient ceux de Bobo-Dioulasso, Dédougou, Gaoua, Kaya, Koudougou, Tenkodogo. L'une des premières tâches du gouverneur Edouards Hesling arrivé à la tête de la colonie en novembre 1919 fut la fourniture de main-d'œuvre aux entreprises de Côte d'Ivoire qui faisaient face à un grave déficit en main-d'œuvre. En effet, malgré, les stratégies mises en place par le colonisateur français pour contraindre l'indigène à la mise valeur de leur territoire, le nombre de bras valides manquait. Au début des années 1920, les désertions sur les chantiers administratifs étaient de 30 à 50 %. Le déficit des travailleurs sur les chantiers

<sup>8</sup>Tokpa L. J., *Côte d'Ivoire, l'immigration Voltaïque 1919-1960*, Abidjan, Cerap, 2006, p. 11-13.

<sup>9</sup>Pacere T. F., *Burkina Faso : migration et droits des travailleurs (1897-2003)*, Paris, Unesco, Karthala, 2004, p.33.



forestiers était de l'ordre de 10% à 30%. Dans l'ensemble, pour répondre aux besoins du commerce, des activités agricoles et de l'industrie, il fallait 100 000 hommes au lieu des 40 000 à 50 000 fournis par la colonie.<sup>10</sup>

Par rapport aux autres colonies, le développement de certaines infrastructures notamment le train et la route favorisèrent un rapprochement de plus en plus grand entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta. Les travailleurs profitaient aussi de ces nouvelles facilités de déplacement. Désireux de se procurer un pécule nécessaire à l'acquittement de l'impôt personnel, du paiement de la dot, les populations du nord y compris celle de la Haute Volta descendaient en Basse Côte d'Ivoire pour louer leur service dans les plantations de caféiers, de cacaoyers et de bananiers sur les chantiers forestiers et routiers et dans les foyers d'activité économique du littoral. L'administration coloniale favorisa d'ailleurs ce type de mobilité sociale. Une circulaire de 1923 invitait les commandants de cercle à ne pas dresser devant les déplacements des travailleurs, des « *barrières administratives infranchissables* ». <sup>11</sup>

A un niveau plus élevé, les transports ferroviaires et routiers servirent de prétexte pour justifier le rattachement à la Côte d'Ivoire d'une partie de la Haute Volta, colonie créée par décret du 1<sup>er</sup> mars 1919. Certes avant la conquête coloniale, il existait un courant commercial Nord-Sud du fait de pistes ; mais la construction du chemin de fer et des routes accentua cette complémentarité à la fois géographique et économique. Ainsi de Ferkessedougou en Côte d'Ivoire, on regagnait plus facilement Bobo-Dioulasso en Haute Volta par Banfora, autre localité voltaïque. Bobo-Dioulasso était le point de passage obligé pour accéder au cœur du pays mossi. L'association naturelle entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta devint de plus en plus intime à mesure que les moyens de communications se développaient et se perfectionnaient. Il apparut alors nécessaire à l'administration coloniale de réunir les deux territoires, du moins la plus grande partie pour ce qui concerne la Haute Volta. Par décret en date du 05 septembre 1932, la Haute Volta fut supprimée et sa plus grande partie fut rattachée à la Côte d'Ivoire dès 1<sup>er</sup> janvier 1933. Le découpage administratif de très grandes importances dû obéir aux missions économiques et commerciales liées aux transports.<sup>12</sup>

Ainsi, la Haute Volta fut dénombrée en trois territoires de l'AOF à savoir la Côte d'Ivoire, le Soudan français et le Niger. Dans cette répartition une belle part fut réservée à la Côte d'Ivoire. Cette dernière bénéficia d'une superficie supplémentaire grande de 153 650 km<sup>2</sup>. Ce fut la nouvelle zone de recrutement de la main-d'œuvre voltaïque. Cette partie était également la zone la plus peuplée avec une population estimée à 2 011 916 habitants. Les territoires rattachés à la Côte d'Ivoire sont les cercles de Tenkodogo Kaya, Ouagadougou, Koudougou, Gaoua, Batié, Bobo-Dioulasso, une partie de Dédougou.<sup>13</sup>

<sup>10</sup> Topka L. J., *Côte d'Ivoire, l'immigration Voltaïque.....Op.cit.*, p.15, 22.

<sup>11</sup> Semi Bi Z., *La politique coloniale des travaux publics ...Op.cit.*, p. 283.

<sup>12</sup> Semi Bi Z., *La politique coloniale .....Op.cit.*, p.258

<sup>13</sup> Topka L. J., *Côte d'Ivoire, l'immigration Voltaïque ...Op.cit.*, p. 23



Bien avant les améliorations au niveau du transport, les premiers travailleurs voltaïques avaient marché de leurs villages d'origine pour atteindre les chantiers de la Côte d'Ivoire. La marche était longue et épuisante. Ouagadougou était à 1 136 km d'Abidjan et Bobo-Dioulasso à 797 km du sud. Le chemin de fer et l'automobile apparurent comme des innovations majeures dans les déplacements de ces migrants. La marche faisait souvent un mois de voyage à pied. Épuisés et malades, beaucoup de travailleurs mourraient avant le début des travaux. L'avènement du rail facilita le déplacement des travailleurs.<sup>14</sup>

Supervisé par le gouverneur général, le recrutement des travailleurs était jusqu'en 1932 géré par le gouverneur des colonies des deux colons. En règle générale, les entreprises adressaient leurs demandes d'autorisation de recrutement au gouverneur de la colonie de la Côte d'Ivoire. Les demandes prenaient en compte le nombre de travailleurs et les conditions d'engagement de la main d'œuvre. Selon le décret du 22 octobre 1925, la durée d'engagement est de 6 mois en Côte d'Ivoire avec une durée de travail de 10 h par jour.<sup>15</sup>

Les populations voltaïques ne furent pas les seules mises en mouvement au profit des plantations de la zone forestière. En Côte d'Ivoire, les savanes baoulé et Senoufo se vidèrent également. Désormais moins nombreux que les immigrés voltaïques, les travailleurs agricoles viennent nombreux du nord et centre de la Côte d'Ivoire (senoufo, lobi, djimini, baoulé, Tagbana...). D'autres populations, migrants volontaires, venaient d'autres colonies de l'AOF à savoir du Soudan, du Sénégal, du Dahomey et du Togo. Ils représentaient près du tiers des populations immigrées. Ils sont attirés par des activités plus urbaines comme l'administration et le commerce. A ce nombre, on peut ajouter les Libanais et les Syriens. Dans l'ensemble, la Côte d'Ivoire est aussi une terre d'immigration sous la colonisation. C'est surtout la zone forestière qui profite des mouvements migratoires provoqués par le système colonial.<sup>16</sup> De tous ces déplacements, la migration voltaïque fut le plus massif.

Dans le cas voltaïque, le pouvoir alla plus loin en décidant de créer des villages voltaïques au cœur de la forêt ivoirienne. C'est ce que l'on appela les villages de la colonisation. A l'origine de ce projet se trouvait le gouverneur de la Haute Volta. Ce dernier préconisait dès 1930, la création de « villages mossi » qui jalonnaient la voie ferrée de la frontière ivoiro-voltaïque jusqu'à Abidjan. Les propositions du Bureau économique de la Côte d'Ivoire firent état le 14 avril 1932 de la création des villages sur les routes Bobo-Dioulasso-Banfora-Bouaké-Abidjan. C'est dans ce cadre que le décret du 11 août 1933 créa des villages de colonisation en pays gouro. Il s'agit de villages au nombre de 7 repartis de façon géographique autour deux grandes cités dans le monde gouro à savoir Bouaflé et Zuenoula.<sup>17</sup> Il s'agit des villages de Koudougou I et II, de Garango, de Koupéla, de Tenkodogo, d'Ouagadougou et de Kaya. L'appellation de ces villages n'est pas fortuite. Comme le souligne si bien Frédéric Pacere, les travailleurs mossis sélectionnés vivaient dans des villages

---

<sup>14</sup> *Idem*, p. 37

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 30-31

<sup>16</sup> Kipre P., *Côte d'Ivoire, la formation... Op.cit.*, p. 186.

<sup>17</sup> Topka L. J., *Côte d'Ivoire, l'immigration Voltaïque ... Op.cit.*, p. 60.

portant le nom des lieux dont ils étaient originaires.<sup>18</sup> En effet, le nom des villages de colonisation rappelait les localités de la Haute Volta. Ce type d'installation de migrants, sans consultation des populations locales posait déjà les germes de conflits fonciers. L'objectif de cette politique était de favoriser une migration spontanée dans des régions riches en potentialité mais relativement peu touchées par l'économie de plantation. Les nouveaux habitants furent aussi exemptés d'impôt notamment de prestation et reçurent des terres et des semences.<sup>19</sup>

Dans la dynamique de susciter davantage l'exode des voltaïques, il fut même créé en 1937 à Abidjan, Agboville et Abengourou, localités ivoiriennes, des centres d'hébergement de travailleurs venant surtout du nord. Le service du chemin de fer créa même des billets spéciaux à prix réduits au départ de Bobo pour toutes les gares comprises entre Dimbokro et Abidjan et pour travailleurs indigènes voyageant en 3<sup>ème</sup> classe par groupe de 10 personnes minimum au prix unique de 35 francs. Les facilités d'hébergement et de transport accordées à la main d'œuvre voltaïque avaient pour but d'enrayer le très fort courant de mossi à destination de la Gold Coast afin de l'orienter essentiellement vers la Basse Côte d'Ivoire.

Avant la création en 1950 du syndicat interprofessionnel d'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO) destinée à pallier la suppression du travail forcé en 1946, l'immigration des travailleurs voltaïques au sud de la Côte d'Ivoire encouragée par l'administration coloniale s'est durablement installée.<sup>20</sup> Lorsque la Haute Volta recouvra son unité en 1947, le recrutement de la main-d'œuvre voltaïque prit une forme plus libérale. Les recrutements furent réalisés par les soins de l'Etat colonial et les employeurs privés regroupés plus tard en Syndicat interprofessionnel d'Acheminement de la Main d'œuvre (SIAMO). Ce syndicat était dirigé par le président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire. En 1950, ce dernier évaluait le besoin réel de main-d'œuvre pour le secteur de l'agriculture et de l'élevage à 157 500 personnes.<sup>21</sup>

Pour faciliter l'approvisionnement en main-d'œuvre, une carte du marché du travail salarié était dressée chaque année en Haute Volta pour les besoins des chantiers extérieurs. La main-d'œuvre recrutée était presque dans des centres appelés « gîte étape » ou « centre d'hébergement ». Ils étaient situés dans les grands centres et surtout dans les grandes villes le long de la voie ferrée. Mais le confort de ces centres de logement était loin d'être reluisant comme le témoigne Frédéric Pacere d'origine voltaïque : « *le hasard nous a donné l'occasion de visiter plusieurs fois l'un d'eux (Koudougou) entre 1951 et 1957. A l'époque, ils étaient assimilés à des parcs à bestiaux, car de l'arrivée et au départ du train pour la Côte d'Ivoire, on alignait des bœufs et la main-d'œuvre pour les faire entrer dans le même train et les transporter vers une même destination* ». <sup>22</sup>

---

<sup>18</sup> Pacere F., *Burkina Faso : migration et droits des travailleurs* .....*Op.cit.*, p.41.

<sup>19</sup>Bonnecase V., *Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale*, document de l'unité de Recherche 095, REFO de IRD, août 2001 n°2, p.16.

<sup>20</sup> Semi Bi Z., *La politique coloniale* .....*Op.cit.*, p. 282.

<sup>21</sup> Pacere F., *Burkina Faso : migration et droits des travailleurs* ...*Op.cit.*, p.46.

<sup>22</sup> *Idem.*, p. 46.



La situation évolua ainsi jusqu'à ce que la Côte d'Ivoire et la Haute Volta accèdent respectivement à l'indépendance en 1960. Cette migration voltaïque massive suscitée par le pouvoir colonial ne s'atténua pas pour autant.

## **2- La migration Burkinabé dans la nouvelle Côte d'Ivoire indépendante (1960-1980)**

La période postcoloniale fut caractérisée par un développement prodigieux de la Côte d'Ivoire sur le plan agricole. Cette nouvelle donne économique attira une nouvelle vague de migrants venant de la Haute Volta.

### **2.1-Boom industriel et agricole de la Côte d'Ivoire, source d'attractivité**

La migration voltaïque favorisée par le pouvoir colonial devint un enjeu des relations entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta. L'Etat voltaïque voulait qu'un accueil qui respecte les droits des travailleurs soit accordé à ses ressortissants qui migrent sur le sol ivoirien. Ainsi la convention signée avec la Côte d'Ivoire est relative aux conditions d'engagement et d'emploi des voltaïques dans ce territoire. Cette convention fut signée le 9 mars 1961 à Bobo-Dioulasso en Haute Volta. C'est un texte de 24 articles contenu dans 5 articles. Il porte entre autres sur les conditions d'engagement des travailleurs, la durée du contrat, le salaire et le logement.<sup>23</sup> En dehors de la Côte d'Ivoire, la Haute Volta signa un accord de ce type avec le Gabon en 1973. Elle est relative à une coopération en matière de main d'œuvre. De cet accord avec la Côte d'Ivoire, il ressort que la question de la main-d'œuvre voltaïque représentait une question importante. Pour son développement, la Côte d'Ivoire ne pouvait s'en passer d'autant plus qu'elle voulait faire de l'agriculture la carte maîtresse de ce développement. Cela exigeait une main-d'œuvre saisonnière plus importante pour faciliter la mise en valeur de vastes plantations de café et de cacao au sud-ouest et à l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Malgré la dénonciation de ces accords par les autorités voltaïques de 1962, cette immigration devint chaque année plus importante. Les arrivées l'emportèrent largement sur les retours. En moyenne 85% des immigrés de Haute Volta choisirent chaque année la Côte d'Ivoire plutôt que le Ghana (8%) ou tout autres pays entre 1961 et 1985. L'attraction économique de la Côte d'Ivoire, la politique active de mise en valeur et d'aménagement du territoire ivoirien, la relative stabilité dans un contexte ouest-africain régulièrement troublé par des coups d'Etat favorisent une immigration ouest-africaine plus forte d'année en année. Refusant de voir dans la Côte d'Ivoire « un oasis de prospérité » dans un océan de misère F. Houphouët veut intégrer chacun des étrangers. Mais les remous que provoque en 1966 sa décision d'accorder la double nationalité à tous les citoyens du Conseil de l'Entente le font officiellement reculer.<sup>24</sup>

Toutefois, dans les faits tous les ressortissants de l'Afrique de l'ouest eurent les mêmes droits et avantages que les Ivoiriens au cours des années 1970-1990. Ils leur furent aussi accordés, souvent par ordonnance présidentielle, le droit de vote, le même accès aux emplois publics ou privés libres et l'accès à la propriété foncière. Certains d'entre eux

<sup>23</sup> *Ibid.*, p.46.

<sup>24</sup> Kipre P., *Côte d'Ivoire, la formation...Op.cit.*, p. 231.

entraient au gouvernement. Le résultat de cette politique d'ouverture de frontière qui forge l'image d'une Côte d'Ivoire «hospitalière» et «ouverte» sont édifiants. La population étrangère passe de 810 000 en 1965 (18% de la population) à 1,47 millions en 1975 (22% de la population) et 3,04 millions en 1988 (soit 28 % du total). En 1974 déjà 17 % des chefs d'exploitation agricoles étaient des étrangers, en 1988 ils en représentaient le quart.<sup>25</sup>

De façon générale, les causes les plus fréquentes de ces migrations sont liées à la recherche du mieux être et de la sécurité. Elles sont aussi fonction de la conjoncture économique. Ainsi dans les années 1950-1960 à la faveur de la relative prospérité du Ghana, ce pays attirait la plus grande proportion d'étrangers dans la région de l'Afrique de l'ouest. En 1960, les étrangers y représentaient 12% de la population totale. Avec la récession des années 1970, le Ghana a vu repartir une grande partie de ses immigrés vers la Côte d'Ivoire à cause du boom agricole et agro-industriel. Au fil du temps, la Côte d'Ivoire est devenu le plus grand pays d'accueil des immigrés de l'Afrique de l'ouest. Jusqu'à la crise de décembre 1999, la Côte d'Ivoire attirait encore la quasi-totalité des immigrants de l'Afrique de l'ouest.<sup>26</sup>

De toutes les régions de la Côte d'Ivoire, la zone du sud-ouest est celle où la migration voltaïque fut la plus massive. C'est aussi dans cette zone que les problèmes liés au foncier furent les plus dramatiques. La mise en valeur de cette région constituait un défi très important dans le développement de la Côte d'Ivoire. Dans cette optique, l'Etat créa en décembre 1969 l'Autorité de la Région du Sud-Ouest (ARSO). Elle avait pour rôle d'une part l'aménagement de cette région et d'autre part l'élaboration d'un plan directeur de développement. Ce schéma d'aménagement prévoyait notamment des zones forestières et agricoles, l'élevage, une armature urbaine, des zones industrielles et des voies de communications.<sup>27</sup> Cette région du sud-ouest, ancienne propriété privée coloniale accusait un retard spectaculaire en matière de développement et de démographie. En 1968, par exemple, cette partie du territoire ne comptait que 2,5% de la population soit à peine 100.000 habitants en 1968.<sup>28</sup>

Dans l'ensemble, les enjeux de développement étaient colossaux. Pour atteindre, les objectifs de l'ARSO, l'agriculture industrielle se développa à travers l'exécution de grandes plantations portant sur pas moins de 37.000 hectares. A titre d'exemple, en 1971, il fut démarré une plantation de 13500 hectares et une autre de 5000 hectares en 1974. Par la suite, en 1975, dans la zone de San Pedro, il fut démarré en plusieurs blocs une plantation de 11000 hectares de palmiers à huile et une de 7500 hectares de cocotiers dans la zone de Tabou.<sup>29</sup> En outre, l'inauguration du port de San Pedro en 1971 faisait de cette zone peu peuplée, le nouvel eldorado de la Côte d'Ivoire où les perspectives d'emploi et développement étaient

---

<sup>25</sup> *Idem.*, p. 231.

<sup>26</sup> Kipre P., *Migration en Afrique noire : la construction des identités nationales et la question des étrangers*, Abidjan, Cerap, 2010, p.82.

<sup>27</sup> Présidence de la République de Côte d'Ivoire, *Autorité pour l'aménagement de la région du sud-ouest*, textes organiques, pp. 1-2.

<sup>28</sup> Hauhouot A. A., *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, édition universitaire de Côte d'Ivoire, 2002, p. 207

<sup>29</sup> Schwartz A., « Le conflit foncier entre Krou et burkinabè à la lumière de l'« institution krouman » » in *Afrique contemporaine*, n°193, 1<sup>er</sup> trimestre 2000, p.61.

considérables par rapport aux autres régions du pays. A cela, il faut ajouter les zones de l'Est de la Côte d'Ivoire où les grandes plantations de café et de cacao s'étendaient à perte de vue et exigeaient plus de main-d'œuvre. De telles perspectives ne pouvaient que favoriser une migration locale et étrangère assez importante. Les burkinabè y figuraient en grand nombre.

## 2.2-Politique d'accueil et de séjour des migrants voltaïques dans les zones agricoles.

Le développement agricole, après l'indépendance, nécessitait une main d'œuvre considérable. Les chantiers initiés dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire en sont une illustration. En 1971, la partie rurale ne comptait que 20.000 habitants pour 17300 km<sup>2</sup>, soit à peine un habitant au km<sup>2</sup>.<sup>30</sup> Le défi démographique était considérable pour une zone où il était prévu la création de blocs agro-industriels d'hévéas, de palmiers à huile et de cocoteraies de plusieurs milliers d'hectares.

Ce « vide » démographique servit de prétexte à l'Etat de Côte d'Ivoire pour installer dans le sud-ouest du pays une partie de la population ivoirienne déguerpie du fait de la construction du barrage de Kossou. Ce barrage fut construit dans le but de répondre aux besoins en électricité de la Côte d'Ivoire. Cependant, son impact fut considérable. Cela exigea de faire déplacer près de 75.000 personnes d'ethnie baoulé,<sup>31</sup> population du centre du pays. Près de 4000 d'entre eux furent dans le sud-ouest dans un environnement étranger où des villages furent construits pour eux. A majorité paysans, il leur fut attribué des parcelles défrichées par famille de 0,5 à 1 ha pour les cultures vivrières et agricoles.<sup>32</sup> Pour obtenir ces parcelles de terres assez modestes, il fallut négocier avec les populations locales.

Quant aux burkinabè, leur migration dans la zone agricole fut encouragée pour mettre en valeur des milliers d'hectares de plantations pour lesquelles il existait une main-d'œuvre assez insuffisante. Ainsi dans la zone du sud-ouest, les responsables du programme agro-industriel ont dû déployer assez d'imagination pour trouver la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de leur projet. Sur près de 5300 personnes dont ils avaient besoin, ils n'étaient pas en mesure d'atteindre la moitié de l'effectif nécessaire à la réalisation de leur projet. Pour résoudre ce déficit, des « réseaux de recrutement » furent mis sur pied par les sociétés en charge du programme pour aller chercher la main-d'œuvre « là où elle était ». Le Burkina Faso fournissait à lui seul 35% des travailleurs. Ces réseaux contribuèrent indirectement aussi à développer l'immigration spontanée sur la périphérie des blocs agro-industriels. Beaucoup de travailleurs ainsi recrutés préféraient s'installer après un laps de temps à leur compte et investir leurs premières économies dans la création d'une plantation de cacao.<sup>33</sup>

Cette facilité avec laquelle les étrangers eurent droit à la terre s'explique par le fait que les usages traditionnels, dans ce domaine, sont moins contraignants. En effet, la coutume

<sup>30</sup> Schwartz .A. « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè, ..... » in A. C., n°193, 1<sup>er</sup> trimestre 2000, p.61.

<sup>31</sup> Lassaily-Jacob V., « Colonisation planifiée des rives du lac Kossou en Côte d'Ivoire centrale : la genèse d'un échec. » in *Economie rurales* n°147-148, janvier 1982, p.45

<sup>32</sup> Hauhouot A. A., 2002, pp. 210-211.

<sup>33</sup> Schwartz .A. « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè, ..... » in A. C., n°193, 1<sup>er</sup> trimestre 2000, p.61.



régule cette cession de façon provisoire après avoir accompli un ensemble de rites. La base de confiance prédomine sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à l'autorité administrative. En outre, l'orientation politique de la Côte d'Ivoire sous Houphouët-Boigny donnait à l'étranger les mêmes droits que le national. Refusant de voir dans la Côte d'Ivoire « *un oasis de prospérité dans un océan de misère* », il voulait intégrer chacun des étrangers au point de vouloir les faire bénéficier en 1966 de la double nationalité. Cette décision ne connut aucune suite.. Mais dans les faits, les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest avaient les mêmes droits et avantages civiques que les Ivoiriens de 1970-1990. Ils eurent le droit de vote, l'accès aux emplois publics et privés et aussi l'accès à la propriété foncière.<sup>34</sup> Au cours de cette période, les conflits fonciers existaient mais ils étaient moins manifestes car la prospérité relative du pays cachait certains malaises. Mais la crise économique au début des années 1980, réveilla ces problèmes.

### **3- Crise économique des années 1980 et résurgences des problèmes fonciers**

Après une phase de prospérité, l'économie connaît une grave crise à partir de 1980. L'effet de la crise et sa durée dans le temps favorisaient un ensemble de problèmes sociaux et fonciers qui affectèrent les relations entre Burkinabès et Ivoiriens

#### **3.1-Impact de la crise dès débuts 1980 et le réveil des problèmes fonciers**

Les signes de la crise économique sont manifestes au début de l'année 1980. Jusque là positive, la balance des paiements devient négative. C'est le signe de la détérioration des termes de l'échange. Avant cette grande crise de l'économie, les sociétés d'Etat fournissaient des postes et des salaires réguliers à une population d'environ 65.000 à 70.000 individus. Mais ces sociétés, par une gestion approximative, contribuèrent à la fragilisation de l'économie ivoirienne vers la fin des années 1970 en accumulant des déficits et en recourant de façon massive aux capitaux étrangers. Sur un ensemble de 33 sociétés de développement, 15 présentaient en 1976 un résultat négatif et 18 autres avaient pour la plupart des situations financières très déséquilibrées<sup>35</sup>. C'est dans ce contexte que les autorités sollicitèrent l'appui du FMI et de la Banque mondiale. Ces institutions exigèrent la restructuration des sociétés d'Etat, la réduction des appuis techniques à la paysannerie, la réduction de budgets sociaux (éducation et santé). C'est le début des différents plans d'ajustements qui furent appliqués sans pourtant que la croissance économique soient à l'horizon.

La conséquence des différentes mesures fut telle que des entreprises d'Etats furent dissoutes, des effectifs réduits et les avantages de toutes natures supprimés. Pièce maîtresse

---

<sup>34</sup> Kipre P., *Côte d'Ivoire, la formation... Op.cit.*, p.231

<sup>35</sup> Contamin B. et Favre Y.A., *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire : histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala, 1995, p.95.

du système économique, l'agriculture connaît des difficultés liées à la baisse des prix des matières premières. La valeur unitaire des exploitations de produits agricoles baisse de 37 % entre 1979 et 1983, globalement de 50 % entre 1980 et 1990. Les prix surtout du café et du cacao chutent de près de 40 % entre 1979 et 1986. Le secteur du bois, la production du coton connaît une grande chute. L'industrie ivoirienne marque le pas. La difficulté de la crise est telle que le président Houphouët fut obligé d'annoncer des coupes de 10 à 40 % sur les salaires provoquant ainsi des manifestations et des mécontentements. Au moment où disparaît F. Houphouët en décembre 1993, la Côte d'Ivoire est au bord de la cessation de paiement. Sous Henri Konan Bédié, la Côte d'Ivoire connut la dévaluation et une certaine embellie qui fut de courte durée.<sup>36</sup>

Dans l'ensemble, la pénibilité de la crise et la bombe sociale que représente une jeunesse sans emploi et sans perspective d'avenir pousse l'Etat à réduire la place des étrangers dans la population active. Dès 1984, 1000 des 3000 coopérants sont touchés. En 1983, ils ne sont plus que 1200 personnes. Les rapports pacifiques et fraternels prennent parfois des tournures dramatiques. Un de ces incidents le plus grave, se produit en septembre 1985. Lors d'un match de football entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, des bagarres éclatent au stade de Kumassi suivi le 2 septembre 1985, de violents incidents à Abidjan où 10 000 à 300 000 ghanéens installés en Côte d'Ivoire durent repartir chez eux à leur demande.<sup>37</sup>

C'est alors un climat de plus en plus délétère qui s'installe dans les rapports entre ivoiriens et communautés immigrées accusées de restreindre les opportunités d'emploi. La persistance du chômage voit se développer cependant un mouvement lent mais contenu de retour de jeunes chômeurs vers leurs villages à partir de 1992-1993 pour se reconvertir dans l'agriculture. Mais l'espace foncier se fait moins disponible à cause de l'exploitation intensive de la zone forestière.

Cette situation date du début des années 1980, la Côte d'Ivoire connaît un blocage du système d'économie de plantation. Ce système extensif qui reposait sur des déchiffrements annuels des plantations ne pouvait plus fonctionner à cause de la disparition des forêts à exploiter dans l'Est et le Sud-est. Le front de la colonisation agricole et la création des vergers qui s'est développé dans le centre-ouest dans les années 1960 et le sud-ouest à partir des années 1970 sur environ 15 millions d'hectares de forêts dans le sud du pays, n'offrait

---

<sup>36</sup> Kipre P., *Côte d'Ivoire, la formation... Op.cit.*, pp.238-239, 242.

<sup>37</sup> *Idem.*, p. 248.



désormais que 2 millions d'hectares que l'Etat décida de protéger. Dans cet environnement, la fin des terres à défricher et la situation foncière concomitante à la montée des problèmes fonciers dans les campagnes accroissent les problèmes. Dans le centre-ouest et le sud-ouest, les autochtones ont été submergés par les vagues de migrants qui occupent une partie de l'espace cultivé. Les premiers revendiquent leurs anciennes terres, d'autant que les jeunes ne peuvent plus trouver un exutoire en ville et voudraient avoir accès au foncier. Les incidents se multiplient entre autochtones et migrants burkinabés.<sup>38</sup>

Le blocage foncier dans le sud amène des transformations sociales importantes. Face à la nouvelle donne foncière, on assiste à une redistribution des cartes. Ainsi les Burkinabés devenus planteurs à partir des années 1980, concurrencent fortement les populations ivoiriennes. Le manque de terre à exploiter c'est-à-dire de forêt oblige les producteurs à intensifier leurs techniques de travail. Or les Burkinabés ont une meilleure capacité d'adaptation car ils ont un accès plus facile à la main-d'œuvre. En outre, ils diversifient leurs activités, en investissant dans le commerce. Le changement à la tête de l'Etat en Côte d'Ivoire en décembre 1993 suite à la mort d'Houphouët Boigny s'accompagne d'un revirement de politiques. La mise en avant du concept de « ivoirité » privilégie les nationaux dans le domaine foncier et tous les aspects de la vie publique.<sup>39</sup>

### **3.2- Conflits et drames sur les questions foncières entre autochtones et Burkinabés**

La montée du chômage a désarticulé les bons rapports entre populations ivoiriennes et immigrés. Auparavant choyés et utilisés à leur dépend comme signe de l'hospitalité ivoirienne, désormais leur présence de « trop » pousse à une certaine méfiance. Progressivement, tous les droits qui leur paraissaient acquis leur sont retirés. Déjà sous Houphouët-Boigny, en 1990, ils sont soumis à un contrôle administratif avec l'introduction de la carte de séjour. Cette carte est exigée pour l'accomplissement des actes civils. Le droit de vote accordé aux étrangers depuis 1960 jusqu'en 1990 est remise en cause par la classe politique qui s'accorde pour interdire le droit de vote des étrangers aux élections de 1995.<sup>40</sup>

---

<sup>38</sup>Chaléard J. L., « Les derniers carrés de chocolat, la fin d'un système économique-politique en Côte d'Ivoire » in *Afrique contemporaine* n° 193, 1<sup>er</sup> trimestre, 2000, p. 54.

<sup>39</sup> Chaléard J. L., « Les derniers carrés de chocolat..... » in A. C. n° 193, 1<sup>er</sup> trimestre, p 2000, p. 54.

<sup>40</sup>Konan S. Y. « Immigration, intégration et conflits en Côte d'Ivoire » p.62- 63 in *Conflits régionaux et indépendances nationales en Afrique de l'Ouest*, sous la direction de Kipré P. et Aké G.-M. N., Paris, Harmattan, 2011, 166p.

Le changement du discours politique après le décès d'Houphouët en décembre 1993, prône davantage une préférence nationale. Le concept de « l'ivoirité », qui se veut fédérateur pour ses initiateurs notamment le président Bédié, porte un coup à cette hospitalité. Les étrangers ne peuvent se prévaloir de certains acquis fonciers. Compte tenu de la multiplicité des problèmes fonciers, une loi est adoptée pour régler la question. Déjà les années 90 sont ainsi marquées par des vagues d'incidents plus ou moins forts dans 8 des 19 grandes régions administratives entre ivoiriens et entre ivoiriens immigrés maliens ou ghanéens ou burkinabés sur des litiges fonciers, les zones de parcours des éleveurs ou zone de pêche<sup>41</sup>

La loi sur le foncier rural votée en 1998 affirma le caractère national de la terre. Elle affirme que seuls l'Etat, les collectivités publiques et les personnes ivoiriennes sont admis à être propriétaire de terres. Cette loi exclut les étrangers de la propriété foncière. Cette revendication identitaire prit parfois des allures de xénophobie dans la mesure où la terre est vue comme une richesse dans un contexte de pauvreté généralisé. Le conflit opposant Krou et immigrés Burkinabès dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire en 1999 eut pour conséquence le départ précipité de près de 15000 Burkinabès.<sup>42</sup> La crise militaro-politique que connut la Côte d'Ivoire en septembre 2002 ne fit qu'amplifier la difficile cohabitation entre autochtones et étrangers migrants au sujet du foncier rural. Dans le point fait des rapatriés Burkinabés de Tabou le 15 janvier 2003, l'on dénombra près de 19 647 personnes.<sup>43</sup> Dans le contexte de désordre et de rébellion, au sujet de leurs compatriotes, les autorités burkinabés faisaient état de 42 assassinats, 35 disparitions et près de 20 000 cas de pillage et de destruction d'habitations.<sup>44</sup>

Dans ce même environnement, d'autres Burkinabès préfèrent sauver leurs exploitations agricoles contre les tentatives d'accaparement de leurs terres par les vrais propriétaires. Il importe d'indiquer que c'est en offrant leur force de travail dans les zones agricoles que les Burkinabés ont pu acquérir la terre. Ils travaillaient en qualité de manœuvres ou d'ouvriers dans les chantiers dans les exploitations forestières. A titre d'exemple en 1975, les Burkinabés qui étaient 25 fois plus nombreux qu'en 1971 dans la région de Soubré sont devenus pour plus de la moitié d'entre eux des chefs d'exploitation disposant d'une main-

---

<sup>41</sup> Kipre P., 2005, p.249

<sup>42</sup> Schwartz .A. « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè, ..... » in A. C., n°193, 1<sup>er</sup> trimestre 2000, p.65.

<sup>43</sup> Pacere F.T., *Burkina Faso : migration et droits des travailleurs* .....*Op.cit.*, p.136

<sup>44</sup> Idem., p.137

d'œuvre exclusivement familiale.<sup>45</sup> Loin des procédures administratives complexes et très souvent méconnues, le cadre coutumier a servi à régir la cession de terre en contrepartie des droits et devoirs de chaque acteur. C'est donc de cette façon que des Ivoiriens et aussi des Burkinabès se virent attribuer des terres. La crise politique doublée des problèmes fonciers à l'ouest de la Côte d'Ivoire a contribué à mettre en cause la cession des terres acquises à des migrants nationaux et aussi des Burkinabès. Certains d'entre eux étaient prêts à tout pour défendre leurs exploitations en péril.

Certains se firent supplétifs de la rébellion notamment dans l'ouest de la Côte d'Ivoire pour conserver leur acquis. Le chef milicien burkinabè Ouremi Amade était entouré d'une bande armée sévissant dans l'ouest du pays. Il explique les raisons de son implication à travers cette interview donnée au journal gouvernemental *Fraternité Matin* dans le lequel il affirme ceci « *Certains de nos tuteurs les utilisaient [miliciens et mercenaires] pour reprendre des terres qu'ils avaient pourtant vendues. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et nous avons décidé de sécuriser les routes contre ces hommes devenus des coupeurs de routes et les champs contre les voleurs. C'est là que des planteurs m'ont choisi pour être à leur tête. Nous avons pris les armes pour protéger nos biens et nos vies. C'était une question de vie ou de mort.* ».<sup>46</sup> Ainsi, le conflit ivoiro-ivoirien se fit de façon indirecte par association avec une population étrangère. Dans le cas Burkinabè, perdre les acquis de la terre dans une région où ils sont installés depuis des décennies, c'est ne plus avoir les moyens de survie.

Même si la résurgence des conflits autour de la terre semble plus liée à l'histoire postcoloniale de la Côte d'Ivoire, cette impression ne se justifie pas au regard des faits historiques. Bien avant les récents conflits fonciers ivoiro-burkinabè ou encore ivoiro-ivoirien, l'histoire coloniale fut jalonnée de faits et de contestations qui montrent que les populations ivoiriennes étaient attachées à la terre dans un contexte où elles n'avaient droit légal sur leur terre. En effet, la législation foncière de l'AOF a longtemps été régie par les décrets du 23 octobre 1904 se rapportant à l'organisation du domaine et celui du 24 juillet 1906 relatif au régime de la propriété foncière. En vertu de la loi française transposée à la colonie était considérée comme « *terre vacante et sans maître* » toute terre non immatriculée ni possédée suivant les règles du code civil français par les autochtones ; soit la quasi-totalité

---

<sup>45</sup>BLYON R. et BREDELOUP S., « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des sénégalais » p.715 in *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements et recompositions*, sous la direction de Haris MEMEL-FOTÊ et Bernard CONTAMIN, sous la direction, Paris, Karthala-Orstom, 1997, 800 p.

<sup>46</sup> Interview du chef milicien burkinabè Amadé Ouéremi « *Pourquoi j'ai pris les armes* » in *Fraternité Matin* du mardi 30 octobre 2012, pp. 4-5.



du domaine colonial. Si dans le principe, l'immatriculation était ouverte à tous ; dans la pratique les Africains en furent exclus à cause des procédures administratives assez complexes et restrictives.<sup>47</sup> En dépit de ce type d'obstacle, les populations ivoiriennes ne se considéraient pas moins maître de leur terre. Par tous les moyens, ils cherchaient à l'affirmer. Ce fut le cas dans le cercle des lagunes en 1919. A cette date, les habitants du village d'Abata près de Bingerville rejetèrent le droit de propriété d'un planteur français du nom de Devet sur leur concession de palmeraie. Ils en empêchèrent l'accès aux manœuvres de ce dernier. Aux prestations et menaces de Devet, le chef du village d'Abatta répliqua « ...de quel droit t'installas-tu sur cette terre ? Tu ne l'as pas apporté sur ta tête en traversant la mer... ». <sup>48</sup> Tout cela montre que la question foncière ne peut être réglée par le seul cadre juridique. Les liens coutumiers et la durée d'installation sur une terre peuvent façonner le rapport à la terre. La cession de terre à des étrangers notamment Burkinabès du fait de rapport de confiance établi de longue date a modifié le rapport de ces derniers à la terre à cause de leur migration massive et des profits à tirer. Au-delà de ces facteurs, d'autres problèmes se posent.

En effet, 47,3% parmi les immigrants d'origine burkinabè sont nés en Côte d'Ivoire. Ils s'estiment en position de bénéficiaire du droit de sol et des avantages et privilèges qui sont attribués. Les burkinabés constituent le plus important lot des ruraux étrangers en Côte d'Ivoire soit 56% selon le recensement général de la population et de l'habitat en 1988. Ne disposant d'aucun titre foncier mais ayant acquis des terres par achat ou « gratuitement » depuis de longues années avant même l'indépendance, ils se considèrent des propriétaires « terriens »<sup>49</sup> Cette situation donnait aux autochtones le sentiment d'être pris en otage et perdre leur souveraineté politique. Pour éviter de se voir déposséder des terres au profit des étrangers, la loi relative au foncier de 1988 établit le critère de nationalité comme base pour obtenir le titre foncier. Cette disposition, en limitant la prétention des non nationaux en particulier Burkinabès de revendiquer un quelconque droit de propriété, voulait mettre fin aux conflits fonciers récurrents entre autochtones et étrangers.

## Conclusion

---

<sup>47</sup>Coquery-Vidrovitch C. « Le régime foncier rural en Afrique noire » in *Enjeux fonciers en Afrique noire*, sous la direction de LE BRIS E., LE ROY et LEIMDORFER F., Paris, Orstom-Karthala, 1982, pp.75, 77.

<sup>48</sup> Yayah d'Alepé H., « Aux origines des conflits fonciers en Côte d'Ivoire : le cas des palmerais. » in *Revue ivoirienne d'Anthropologie et de sociologie*, Kasa Bya Kasa n°2-2011, pp. 99.

<sup>49</sup>Koné M., « Quels lois pour résoudre les problèmes liés au foncier rural en Côte d'Ivoire ? » in *Grain de sel* N°32, septembre-novembre 2006, (Inter-réseaux, Développement rural) p. 2.



La migration voltaïque en Côte d'Ivoire fut une migration suscitée et encouragée par le pouvoir colonial. Au fil de la colonisation, cette migration s'est auto-entretenu du fait des enjeux économiques de la colonie. Dans la Côte d'Ivoire indépendante, le phénomène s'est amplifié à cause des potentialités économiques. La politique d'Houphouët à l'égard des étrangers a contribué à accroître cette migration voltaïque qui demeurait du reste la plus importante.

Mais la crise économique de 1980, la pression au sujet de la terre vont créer des tensions entre migrants voltaïques et ivoiriens. Le changement de politique après le décès d'Houphouët, l'adoption de la loi sur le foncier rural et la crise militaro-politique en 2002 vont donner aux problèmes de la terre des issues parfois dramatiques. La question foncière est devenue à la fois un enjeu de développement mais aussi un enjeu de survie. Le drame de l'ouest de la Côte d'Ivoire a pour origine l'accès à la terre. Ainsi, du fait de ce rapport à la terre, la migration voltaïque et d'autres nationalités sont moins acceptées car elle perturbe la cohabitation pacifique entre communautés. Ainsi à la terre se greffe désormais un problème social, politique, économique et même culturel.

## Bibliographie

Bonnecase V., *Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale*, document de l'unité de Recherche 095, REFO de IRD, août 2001 n°2.

Ekanza S. P., *Côte d'Ivoire, terre de convergence et d'accueil (XVe-XXe siècle)*, Abidjan, Cerap, 2006.

Contamin B. et Favre Y.A., *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire : histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala, 1995.

Chaléard J.L., « Les derniers carrés de chocolat, la fin d'un système économique-politique en Côte d'Ivoire » in *Afrique contemporaine* n° 193, 1<sup>er</sup> trimestre, 2000.

Lassaily-Jacob V., « Colonisation planifiée des rives du lac Kossou en Côte d'Ivoire centrale : la genèse d'un échec. » in *Economie rurales* n°147-148, janvier 1982.

Kipre P., *Côte d'Ivoire, la formation d'un peuple*, Paris, Side. Ime, 2005.

Koné M., « Quels lois pour résoudre les problèmes liés au foncier rural en Côte d'Ivoire ? » in *Grain de sel* N°32, septembre-novembre 2006, (Inter-réseaux, Développement rural).

Tokpa L. J., *Côte d'Ivoire, l'immigration Voltaïque 1919-1960*, Abidjan, Cerap, 2006.

Schwartz .A. « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de « l'institution krouman » » in *Afrique Contemporaine*, n°193, 1<sup>er</sup> trimestre 2000.

Pacere T. F., *Burkina Faso : migration et droits des travailleurs (1897-2003)*, Paris, Unesco, Karthala, 2004.

Semi Bi Z., *La politique coloniale des travaux publics 1900-1940*, Annales de l'Université d'Abidjan n° spécial, 1972-1973.

Yayah d'Alepé H., « Aux origines des conflits fonciers en Côte d'Ivoire : le cas des palmerais. » in *Revue ivoirienne d'Anthropologie et de sociologie, Kasa Bya Kasa* n°2-2011.

Zongo M., « La diaspora Burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine » in *Revue africaine de sociologie*, 7, (2), 2005.